



RAPPORT ANNUEL 2017

821, RUE NOTRE-DAME, SUITE 200, EMBRUN ON KOA 1W1

HEURES D'ACCUEIL

Lundi	9 h à 17 h
Mardi	9 h à 17 h
Mercredi	9 h à 17 h
Jeudi	9 h à 17 h
Vendredi	9 h à 17 h

**SERVICE D'APPEL EN CAS DE PANNE DE COURANT
24 HEURES PAR JOUR**

Téléphone : (613) 443-5110
Télécopieur : (613) 443-0495
Courriel : info@hydroembrun.ca
Site internet : www.hydroembrun.ca
Page Facebook: Coopérative Hydro Embrun

AVIS DE CONVOCATION

PAR LA PRÉSENTE, NOUS VOUS AVISONS QUE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN INC. AURA LIEU LE MERCREDI 18 AVRIL 2018, À 19H, SALLE 5 FORGET AU 5, RUE FORGET, À EMBRUN.

Jean Martel
Président

Pierre Carrière
Secrétaire

ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEAN MARTEL	Président	2018
LUC BRUYÈRE	Secrétaire	2017
PIERRE CARRIÈRE	Administrateur	2019

PERSONNEL

BENOIT LAMARCHE	Directeur général
BRIGITTE LAROCQUE	Coordinatrice administrative
FÉLIX LALONDE	Adjoint à la direction

ENTREPRENEUR DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION

SPROULE POWERLINE

TRAITEMENT DE TEXTES

AGENCE FRANCINE

INGÉNIEUR

STANTEC CONSULTING GROUP

MEMBRES FONDATEURS

GEORGES CARDINAL	LUC BRUYÈRE
CAMILLE PICHÉ	JEAN LESSARD
JEAN MARTEL	LUCIE LAPOINTE
JEAN-PAUL LAFRANCE	PIERRE CARRIÈRE
DIANE ROY	

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel à l'ordre et constatation du quorum
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 18 avril 2017
- 4) Message du président
- 5) Faits saillants- Statistiques- Bilan social
- 6) Rapport de l'auditeur et présentation des états financiers
- 7) Nomination des vérificateurs
- 8) Élection au poste d'administrateur
- 9) Ristourne
- 10) Mot du directeur général
- 11) Période de questions
- 12) Prix de présence
- 13) Levée de l'assemblée
- 14) Reconnaissance à Pierre Carrière pour 40 années de service à la communauté d'Embrun

Un léger goûter sera servi.

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Procès-verbal du 18 avril 2017	6 - 9
Message du président	10-12
Faits saillants en 2017	13-15
Statistiques 2017	16-17
Bilan social	18-19
Rapport de l'auditeur	20-21
État de la situation financière	22
État des variations des capitaux propres	23
État des résultats	24
État des flux de trésorerie	25
Notes aux états financiers	26-42
Élection d'un administrateur	43
Services de la Coopérative	44

**16^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
MARDI 18 AVRIL 2017**

PROCÈS-VERBAL

Enregistrement des sociétaires

De 18h30 à 19h00, enregistrement des sociétaires : Donald Benoit, Pierre Carriere, Brigitte Larocque, Jean Martel, Diane Carriere, Jean Murphy, Georgette Bisaillon, Jeannine Duval, Jean Poirier, Maurice Lafrance, Felix Lalonde, Raymond Fortin, Denis Brisson, Aurel Major, Rejean Gervais, Rejeanne Bourgeois, Laurent Vincent, Lilliane Perras, Jeannette Marcil, Therese St-Amour, Therese Menard, Raymonde Thibault, Sylvain Bourdeau, Louis Bourdeau, Paulette Leroux, Louise Menard, Claire Daoust, Marie-Berthe Bourdeau, Maurice Godard, Claude Bastien, Marielle Richard, Jean-Jacques Arcand, Paul Bourgie, Laurent Laplante, Cecile Roy, Francine Martel.

Autres personnes présentes: Benoit Lamarche, directeur général de la Coopérative, Sylvain Levac, BDO, Michèle Gervais, Gilles Seguin, Nicole Murphy, Edna Brisson, Georgette Carriere, Michella Maragoni, Françoise Bourdeau, Florian Duval, Diane Major, Rita Gervais.

1. Appel à l'ordre et constatation du quorum

M. Jean Martel ouvre l'assemblée à 19h10 en souhaitant la bienvenue aux sociétaires à la 16e réunion annuelle et les remercie d'être là aussi fidèlement. Après lecture de l'avis de convocation, il est constaté la présence de 38 sociétaires. En conséquence l'assemblée est dument constituée et il y avait 46 personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean Martel présente l'ordre du jour.
Proposé par Claude Bastien
Appuyée par Laurent Vincent
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Accepté

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 6 avril 2016.

Proposé par Jean-Jacques Arcand
Appuyé par Réjean Gervais
Que le procès-verbal du 6 avril 2016 soit adopté.

Accepté

4. Message du président

Le président, Jean Martel, confirme la fierté du conseil d'administration de la performance de la Coopérative malgré les défis auxquels elle fait face à cause de sa petite taille.

Il espère que le gouvernement de l'Ontario saura prendre les bonnes décisions d'approvisionnement en énergie afin d'assurer un prix d'électricité abordable pour les Ontariens. Selon l'entente entre l'Ontario et le Québec, le Québec fournira un minimum de deux térawattheures d'électricité par année à l'Ontario.

Il poursuit en confirmant que la Coopérative est allée de l'avant avec un investissement de 1,487 millions pour la construction d'une nouvelle station remplaçant la station actuelle de 30 ans.

Il donne ensuite les détails des deux pannes d'électricité dont une avait été causée par des outardes frappant des lignes et la deuxième par une dinde sauvage qui a frappé un « breaker ».

En terminant, il remercie le personnel, Benoit, Brigitte et Félix pour le bon travail.

Proposé par Raymond Fortin

Appuyée par Laurent Laplante

Que le message du président soit accepté tel que résumé.

Adopté

5. Faits saillants en 2016

M. Jean Martel résume les faits saillants suivants de l'année 2016:

- Installation du 4^e circuit sur la rue Notre-Dame;
- Première ébauche d'un plan de subdivision Domaine Versailles Phase III qui comprend 41 unités;
- La Coopérative a fait l'achat d'une unité de mesure pour vérifier l'état des poteaux dans son territoire;
- Entente avec la firme AESI pour la préparation d'un plan du système de distribution;
- Entente avec la firme Tandem Energy Services pour les trois prochaines années qui est spécialisée dans la réglementation de l'électricité;
- 77 nouveaux points de service sont branchés.

Statistiques

M. Benoit Lamarche énumère les statistiques de kWh vendus dans les différentes classes pour un total de 28 472 872 kWh comprenant 2 155 clients. Il fait référence au tableau des ristournes remises depuis la création de la Coopérative. Il poursuit avec un tableau de comparaison des taux au 1er avril 2017 et nous fait remarquer que la Coopérative se situe au milieu.

Bilan social

M. Pierre Carrière fait un résumé du bilan social :

- la Coopérative contribue au développement des ressources humaines;
- des dons sont faits à différentes organisations locales;
- la Coopérative contribue activement au progrès de la collectivité.

Proposé par Maurice Godard

Appuyée par Claude Bastien
Que les faits saillants, le bilan social et les statistiques soient acceptés tels que présentés.

Accepté

6. Rapport de l'auditeur et présentation des états financiers 2016.

M. Sylvain Levac, auditeur de la firme BDO, présente le rapport du vérificateur et les états financiers tels qu'ils apparaissent au rapport annuel 2016.

Proposé par Sylvain Bourdeau
Appuyé par Paulette Leroux
Que le rapport du vérificateur et les états financiers 2016 soient adoptés tels que présentés.

Accepté

7. Nomination des vérificateurs

Le président informe l'assemblée que la Coopérative n'a reçu aucune proposition relativement à la nomination d'une nouvelle firme de vérificateurs. En conséquence, il demande une proposition pour confirmer la firme BDO-Dunwoody à titre de vérificateur de la Coopérative Hydro Embrun Inc. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Proposé par Sylvain Bourdeau
Appuyé par Raymond Fortin
Que la firme BDO-Dunwoody soit nommée le vérificateur de la Coopérative Hydro Embrun Inc. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Accepté

8. Élection des administrateurs

Le président fait la lecture du rapport des mises en candidature. Cette année, un poste est ouvert. La Coopérative a reçu une nomination au 31 décembre 2016, soit celle de M. Pierre Carrière, proposée et appuyée par Donald Benoit et Laurent Vincent.

Proposé par Raymond Fortin
Appuyée par Paulette Leroux

Que M. Pierre Carrière soit élu par acclamation au poste d'administrateur de la Coopérative Hydro Embrun Inc. pour un mandat de trois ans.

Accepté

9. Ratification et adoption de la ristourne aux fins de distribution

Proposé par Laurent Vincent
Appuyée par Réjean Gervais

Que la remise de la ristourne pour l'année 2016 soit de 12,5 % des bénéfices avant impôt au montant de 20 000,00 \$ soit remise aux membres en date du 31 décembre 2016. Ce montant sera crédité aux factures des clients.

Adopté

10. Mot du directeur général

M. Lamarche remercie les administrateurs pour le beau travail.

Il témoigne qu'il y a le port de plusieurs chapeaux afin de rencontrer les exigences de la Commission.

La Coopérative fera une rencontre avec tous les clients en juin 2017 pour les informer de tous les services.

Il présente le document « Ce que vous devez savoir! ». Ce document fait partie de ce rapport.

Proposé par Jeannine Duval
Appuyée par Raymonde Thibault
Que le rapport du directeur général soit accepté tel que présenté.

Adopté

11. Période de questions :

Diane Carrière demande si le programme Peak Saver est encore en vigueur et le gérant répond que malheureusement ce programme n'existe plus.

Jean Martel demande à Félix Lalonde de commenter sur le nouveau site web. M. Lalonde confirme que le site sera plus facile à naviguer et il aura beaucoup d'information.

12. Prix de présence : Le conseil d'administration fait la distribution des prix de présence d'une valeur de 20 \$ et tous présents reçoivent un prix.

13. Levée de l'assemblée

Le président, M. Jean Martel, demande la levée de l'assemblée.

Proposé par Diane Carrière
Appuyé par Maurice Lafrance
Que l'assemblée soit levée à 20h40.

Adopté.

Les membres sont invités à partager un léger goûter.



Jean Martel, président



Pierre Carrière, secrétaire

MOT DU PRÉSIDENT

Le 29 mars 2018

Chers membres,

L'année 2017 a été très occupée avec la construction de la nouvelle station et la soumission de nos nouveaux taux de distribution pour les prochaines cinq (5) années à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO).

Notre nouvelle station a une capacité de 13 MVA, une espérance de vie de quarante (40) ans et une garantie de deux (2) ans. Cette station est munie d'un transformateur (moteur) de marque Northern, une entreprise canadienne située à Maple en Ontario. Notre ancienne station est toujours en place en tant que station de secours.

Les préparatifs à la soumission de nos nouveaux taux à la CEO ont été un travail d'envergure qui a duré plus d'un an et qui a été effectué en grande partie par notre gérant Benoit Lamarche et notre consultante Manuela Ris-Schofield de Tandem Energy Services Inc. Ceux-ci se sont présentés devant la CEO et ont très bien défendu les intérêts de la Coopérative. Vous pouvez lire la décision sur le site Internet de la CEO. La construction de notre nouvelle station ainsi que plusieurs autres éléments ont engendré une augmentation de nos taux de distribution. À ce sujet, je vous réfère au tableau comparatif des taux des cinq (5) fournisseurs de service public d'électricité que nous avons choisi de vous présenter et contenu au présent rapport annuel.

Depuis le début de la réforme dans le domaine de l'électricité en 1998, la politique énoncée du ministère de l'Énergie est d'encourager la consolidation. Depuis 1998 l'Ontario est passé de 372 fournisseurs de service public d'électricité (FSPE) à 70. À ce sujet, je vous réfère au tableau de la liste des quinze (15) plus grands et plus petits fournisseurs d'électricité en Ontario. Jusqu'à la fin de l'année 2018, il y a une exemption sur la taxe de transfert de trente-trois (33) pour cent du prix de vente à la juste valeur marchande, si le contrat de vente est signé avant la fin 2018.

Les membres de votre conseil d'administration sont d'avis que le temps est venu d'envisager la vente des actifs de la coopérative. À cette fin, nous allons procéder à une étude approfondie des pour et des contre de la vente des actifs de la Coopérative. Par la suite nous convoquerons une assemblée spéciale des membres afin de vous faire une présentation et demander le vote des membres sur le sujet. La *Loi sur les sociétés coopératives* exige un vote favorable des membres par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée générale des membres dûment convoquée à cette fin.

Je tiens à rassurer nos employés que leur bien-être sera une des principales considérations lors des pourparlers reliés à cette vente. Ils seront consultés et nous tiendrons compte de leur opinion.

Je m'en voudrais de ne pas reconnaître que les excellents résultats de la Coopérative en 2017 sont dus aux efforts et dévouements de nos employés. Je les en remercie grandement en votre nom et au nom des membres du conseil d'administration.

Votre président

Jean Martel

COMPARAISON DES TAUX RÉSIDENTIELS AU 1er AVRIL 2018

FRAIS DE SERVICE MENSUELS FRAIS DE DISTRIBUTION

Compagnie	Consommation Kwh	Coût	Rappot PEG 2017	Coût Total Facture	Coût de Service
Hydro Hawkesbury	1 000	17.85\$	1	105.52\$	1 ^{er} janvier 2018
Ottawa River Power	1 000	25.58\$	3	139.92\$	1 ^{er} mai 2016
Renfrew Hydro	1 000	27.75\$	4	140.94\$	1 ^{er} janvier 2017
Ottawa Hydro	1 000	31.01\$	4	138.98\$	1 ^{er} janvier 2012
Hydro 2000	1 000	31.20\$	2	131.76\$	1 ^{er} juillet 2012
Coopérative Hydro Embrun	1 000	34.24\$	1	154.84\$	1 ^{er} janvier 2018
Hydro One Densité Moyenne	1 000	56.77\$	4	172.51\$	1 ^{er} mai 2013
Hydro One Densité Urbaine	1 000	34.18\$	4	147.48\$	1 ^{er} mai 2013
Hydro One Rurale	1 000	117.73\$	4	238.95\$	1 ^{er} mai 2013

Rapport PEG (Pacific Economics Group Research) est soumis à la Commission de l'Énergie annuellement pour démontrer l'efficacité des compagnies de distributions.

Le service public doit gérer efficacement ses coûts de façon à s'assurer que ses clients obtiennent le meilleur service pour le tarif qu'ils paient. Les coûts totaux du service public sont évalués dans le but de produire un classement unique de l'efficacité. Le classement de l'efficacité est divisé en cinq groupes, définis en fonction de la valeur de la différence entre les coûts réels et les coûts prévus de chaque service public. Les distributeurs dont les coûts réels sont inférieurs aux coûts prévus sont considérés comme étant plus efficaces.

Compagnie de distribution (15 plus grosses)		Nombres de clients
Hydro One Networks		1,307,544
Alectra Utilities		971,977
Toronto Hydro		761,920
Hydro Ottawa		331,768
London Hydro		155,496
Veredian Connection		121,000
Kitchener--Wilmot		94,058
Ewin Utilities		87,901
Oakville Hydro		69,605
Burlington Hydro		66,824
Energy Inc		64,123
Waterloo North Hydro		56,230
Guelph Hydro		54,414
Niagara Peninsula Hydro		53,617
Whitby Hydro		54 414

Compagnie de distribution (15 plus petites)		Nombres de clients
Chapleau Public Utilities		1,247
Hydro 2000 Inc.		1,327
Atikokan Hydro		1,639
Coopérative Hydro Embrun		2,137
Hearst Power		2,704
Sioux Lookout Hydro		2,790
Espanola Hydro		3,283
Wellington North Power		3,739
Fort Frances Power		3,746
Renfrew Hydro		4,275
Hawkesbury Hydro		5,531
Kenora Hydro		5,563
Rideau St-Lawrence		5,875
Northern Ontario Wires		6,007
Midland Power		7,231

FAITS SAILLANTS 2017

- Janvier :** La Coopérative demande des offres de financement auprès d'institutions financières pour la construction de la station.
- Embauche de la firme AESI pour la préparation d'un plan de distribution.
- Installation d'un Interrupteur à fonction (Tie-way Switch), coin Blais et Notre-Dame, qui permettra de transférer la charge d'un circuit à un autre en cas de panne.
- La Commission de l'Énergie de l'Ontario débute un audit sur les comptes de variance de la Coopérative.
- Février :** K-Line soumet ses plans et devis, pour la construction de la station, à la firme Stantec pour approbation.
- Mars :** Selon les directives de la Commission d'Énergie de l'Ontario, adoption du plan de distribution, préparé par la firme AESI, qui comprend entre autres le budget en dépenses capitales 2017 à 2022.
- Avril :** Lors de la 16^e réunion annuelle, la Coopérative remet aux membres 20 000,00\$ en ristournes.
- La commission de l'Énergie de l'Ontario termine son audit sur les comptes de variance de la Coopérative.
- K-Line soumet ses plans et devis, pour la prochaine étape de la construction, à la firme Stantec pour approbation.
- Signature d'un prêt de 1 000 000.00\$ à la Caisse Nouvel Horizon soit à terme de 5 ans au taux de 2.9%.
- Mai:** Réception du rapport de la firme Greensaver, pour le plan de conservation 2016, lequel mentionne que la Coopérative a un cumulatif d'économie de 784 MWh sur un objectif de 1,700 MWh.
- Suite à l'annonce du gouvernement provincial, la commission d'Énergie de l'Ontario publie les taux tarifaires à la baisse effectifs le 1er mai 2017.

K-Line soumet ses plans et devis, pour la prochaine étape de la construction, à la firme Stantec pour approbation.

La Coopérative participe à une soirée d'information municipale afin de permettre, aux clients commerciaux, d'adhérer à divers programmes de conservation.

Le conseil d'administration accepte l'application de l'augmentation des taux de distributions pour 2018 à 2022.

La Coopérative soumet cette application à la Commission d'Énergie de l'Ontario, pour approbation.

Juin : Rapport sur l'audit de la firme Quasar lequel stipule que la Coopérative est en conformité avec le règlement «Ontario Regulation 22/04 ».

La compagnie K-Line remet à la Coopérative une cédule de paiements et de travaux pour la construction de la station.

Rencontre avec la compagnie K-Line pour la préparation de la partie civile de la station. Au total dix fondations seront érigées.

Rapport de la firme Stantec (version de la manufacture pour la construction de la station) est approuvé.

Juillet : Résultats au 31 décembre 2016, du Plan de Conservation; la Coopérative a atteint 45 % de son objectif.

Renouvellement des assurances collectives.

Août : Début des travaux civils pour le poste de distribution.

Présentation de la requête aux membres de l'administration pour l'augmentation des taux de distributions.

Parution dans les médias de l'Avis de Requête pour l'augmentation des taux de distribution.

Septembre: Rencontre communautaire organisée par la Commission de l'Énergie de l'Ontario. Le but de cette rencontre est d'informer nos clients de la requête pour l'augmentation des taux de distribution.

Livraison du transformateur sur le site.

Octobre : Suite à une discussion, le conseil d'administration invite M. Jean Gauthier comme administrateur observateur lors des réunions de la Coopérative.

Novembre : Rencontre à Toronto avec la Commission de l'Énergie et les intervenants pour notre requête d'augmenter les taux de distribution.

Décembre : Le nouveau poste de distribution est en service et les 4 circuits sont branchés sur le nouveau poste.

En résumé...

- Cent six (106) nouveaux points de service sont branchés à notre système de distribution.
- La Coopérative collabore étroitement avec les compagnies de distribution suivantes :

Ottawa Hydro
Hydro 2000
Hawkesbury Hydro
Ottawa River Power Corporation
- Au 31 décembre 2017, la Coopérative compte 1 515 membres, soit une augmentation de 60 nouveaux membres.

STATISTIQUES :**kWh vendus 2017**

CLASSES	kWh VENDUS	NOMBRE DE CLIENTS
RÉSIDENTIELLE	19 163 638	2 068
COMMERCIALE >50KW	3 809 003	9
COMMERCIALE <50KW	4 556 065	165
LUMIÈRES DE RUES	206 615	1
CLIENTS SANS COMPTEUR	93 084	17
TOTAL	27 828 405	2 260

RISTOURNES REMISES DEPUIS LA CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE

ANNÉE	RISTOURNES
2001	8 025,00 \$
2002	53 250,00 \$
2003	31 350,00 \$
2004	16 820,00 \$
2005	12 775,00 \$
2006	0,00 \$
2007	34 155,00 \$
2008	22 370,00 \$
2009	24 610,00 \$
2010	19 705,00 \$
2011	24 018,00 \$
2012	55 915,00\$
2013	42 870,00\$
2014	21 935,00\$
2015	20 000.00\$
2016	20 000.00\$
2017	0.00\$
TOTAL	407 798.00\$

BILAN SOCIAL

La collectivité

Après 17 ans, la Coopérative Hydro Embrun Inc. réussit très bien malgré tous les changements de l'industrie. Les usagers qui le veulent deviennent membres avec une contribution de 10,00 \$.

Le Conseil d'administration

Les administrateurs de la Coopérative ont protégé vos intérêts en 2017 en suivant tous les changements dans l'industrie de l'électricité. Ils ont été votre voix dans les diverses décisions prises durant les réunions mensuelles et les réunions à l'extérieur.

La participation des membres aux bénéfices

Considérant que la Coopérative a encouru une dette de 714 242.61\$ pour financer le nouveau poste de distribution le conseil d'administration a décidé que la ristourne attribuée aux membres soit remis comme versement en capital contre la dette de la Coopérative.

Les frais de service

Chaque année, le Conseil d'administration révisé les frais de service. Pour obtenir de plus amples informations au sujet de ces frais, vous pouvez communiquer avec notre bureau pendant les heures d'ouverture.

Le développement des ressources humaines

Le Conseil d'administration a participé à des réunions afin de se tenir à jour sur les derniers développements de l'industrie. Les employés ont participé à diverses formations sur des logiciels informatiques.

Le développement communautaire

La Coopérative a fait des dons et a participé aux organisations locales suivantes :

- Chevaliers de Colomb
- École Secondaire d'Embrun (Bourse d'études)
- Chambre de commerce
- Club Richelieu
- Hôpital de Winchester
- La Maison des Arts
- La Société du cancer
- Paroisse St-Jacques
- Ami pour la Vie
- Groupe Action pour l'enfant
- Le Phénix

En résumé...

Ce bilan démontre que la Coopérative a contribué activement au progrès de notre collectivité.

Independent Auditor's Report

Rapport de l'auditeur indépendant

To the members of Embrun Hydro Cooperative Inc.

We have audited the accompanying financial statements of Embrun Hydro Cooperative Inc., which comprise the statement of financial position as at December 31, 2017, and the statements of operations, changes in equity and cash flows for the year then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

Aux membres de la Coopérative Hydro Embrun inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Coopérative Hydro Embrun inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Embrun Hydro Cooperative Inc. as at December 31, 2017, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Coopérative Hydro Embrun inc. au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

BDO Canada s.r.l./LLP

Chartered Professional Accountants,
Licensed Public Accountants

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Embrun, Ontario
March 19, 2018

Embrun (Ontario)
le 19 mars 2018

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Financial Position
December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État de la situation financière
31 décembre

	2017	2016	
Asset			Actif
Cash	\$ 860,885	\$ 445,957	Encaisse
Term deposit	-	1,000,000	Dépôt à terme
Accounts receivable (Note 6)	367,803	412,267	Débiteurs (Note 6)
Unbilled service revenue	400,779	459,517	Produits provenant de services non facturés
Payments in lieu of taxes receivables (Note 7)	14,341	6,060	Paiements tenant lieu d'impôts à recevoir (Note 7)
	<u>1,643,808</u>	<u>2,323,801</u>	
Property and equipment (Note 4)	5,666,866	4,102,614	Immobilisations corporelles (Note 4)
Total Assets	7,310,674	6,426,415	Total des actifs
Regulatory deferral account debit balances and related deferred tax (Note 3)	328,169	299,525	Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires et d'impôt différé connexe (Note 3)
Total Assets and Regulatory Deferral Account Debit Balances	\$ 7,638,843	\$ 6,725,940	Total des actifs et soldes débiteurs des comptes de report réglementaires
Liabilities and Members' Equity			Passifs et capitaux propres
Liabilities			Passifs
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 985,905	\$ 846,164	Créditeurs et frais courus
Deferred revenues	22,073	31,153	Produits reportés
Patronage payable	-	20,000	Ristournes à payer
Current portion of long-term debt (Note 8)	35,143	-	Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (Note 8)
	<u>1,043,121</u>	<u>897,317</u>	
Contributions in aid of construction (Note 5)	1,355,876	1,321,334	Apports affectés à la construction (Note 5)
Customer deposits (Note 6)	15,693	9,263	Dépôts de clients (Note 6)
Long-term debt (Note 8)	679,100	-	Dette à long terme (Note 8)
Deferred taxes	17,635	13,016	Impôt différé
Total Liabilities	3,111,425	2,240,930	Total des passifs
Members' Equity			Capitaux propres
Share capital (Note 10)	15,150	14,550	Capital-actions (Note 10)
Retained earnings	1,649,274	1,546,741	Bénéfices non répartis
Contributed surplus	2,862,994	2,862,994	Surplus d'apport
Total Members' Equity	4,527,418	4,424,285	Total des capitaux propres
Total Liabilities and Members' Equity	7,638,843	6,665,215	Total des passifs et capitaux propres
Regulatory deferral account credit balances and related deferred tax (Note 3)	-	60,725	Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires et d'impôt différé connexe (Note 3)
Total Liabilities, Members' Equity and Regulatory Deferral Account Credit Balances	\$ 7,638,843	\$ 6,725,940	Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs de comptes de report réglementaires

Signed on behalf of the Board of Directors by:

Signé au nom du conseil d'administration:

Director _____ Administrateur
Director _____ Administrateur
Director _____ Administrateur

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Changes in Members'
Equity

For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Share Capital / Capital-actions	Retained Earnings / Bénéfices non répartis	Contributed Surplus / Surplus d'apport	Total / Total	
Balance at January 1, 2016	\$ 13,800	\$ 1,420,528	\$ 2,862,994	\$ 4,297,322	Solde au 1 janvier 2016
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	-	126,213	-	126,213	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Net variation of share-capital	750	-	-	750	Variation nette du capital-actions
December 31, 2016	14,550	1,546,741	2,862,994	4,424,285	31 décembre 2016
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	-	102,533	-	102,533	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Net variation of share-capital	600	-	-	600	Variation nette du capital-actions
December 31, 2017	\$ 15,150	\$ 1,649,274	\$ 2,862,994	\$ 4,527,418	31 décembre 2017

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Operations
For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2017	2016	
Revenue			Produits
Electricity Sales	\$ 2,940,183	\$ 3,819,653	Électricité
Distribution	854,758	824,857	Distribution
Other (Note 11)	82,860	81,200	Autres revenus (Note 11)
	<u>3,877,801</u>	<u>4,725,710</u>	
Expenses			Charges
Advertising and promotion	11,187	11,943	Publicité et promotion
Amortization of property and equipment (Note 4)	186,653	164,433	Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4)
Bad debts	7,495	4,960	Mauvaises créances
Customer billing	87,327	84,713	Facturation des clients
Energy purchases	2,940,183	3,819,653	Achats en énergie
Insurance	5,040	4,729	Assurance
Membership fees	6,000	5,900	Frais d'associations
Office	23,257	23,941	Frais de bureau
Other expenses	176	160	Autres charges
Professional fees	127,767	82,537	Frais professionnels
Rent	15,000	14,253	Loyer
Repairs and maintenance of network	70,653	69,170	Entretien et réparations du réseau
Salaries and benefits - Directors	31,818	29,694	Salaires et avantage sociaux - Administrateurs
Salaries and benefits - Employees (Note 9)	262,675	251,232	Salaires et avantage sociaux - Employés (Note 9)
Telephone	11,477	11,517	Téléphone
Travel	6,095	6,170	Voyage
Patronage	-	20,000	Ristournes
	<u>3,792,803</u>	<u>4,605,005</u>	
Income from operating activities	84,998	120,705	Produits provenant des activités d'exploitation
Finance income	25,479	33,443	Produits financiers
Finance cost	(8,694)	(2,537)	Frais financiers
Loss on disposal of property and equipment	-	(11,858)	Perte sur disposition d'immobilisations corporelles
Income before provision for (recovery of) payment in lieu of taxes	101,783	139,753	Résultat avant provision pour (recouvrement du) paiement tenant lieu d'impôts
Provision for (recovery of) payment in lieu of taxes			Provision pour (recouvrement du) paiement tenant lieu d'impôts
Current (Note 7)	(750)	13,540	Exigible (Note 7)
Profit for the year	\$ 102,533	\$ 126,213	Résultat pour l'exercice

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Cash Flows
For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2017	2016	
Cash flows from operating activities			Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
Profit for the year	\$ 102,533	\$ 126,213	Résultat pour l'exercice
Adjustments to reconcile income to net cash used in operating activities:			Ajustements pour rapprocher le résultat et l'encaisse nette utilisée par les activités d'exploitation:
Amortization of property and equipment	186,653	164,433	Amortissement des immobilisations corporelles
Amortization of contributions in aid of construction	(41,343)	(40,313)	Amortissement des apports affectés à la construction
Loss on disposal of property and equipment	-	11,858	Perte sur disposition d'immobilisations corporelles
Changes in non-cash working capital			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement
Accounts receivable	44,464	(14,519)	Débiteurs
Unbilled service revenue	58,738	(47,572)	Produits provenant de services non facturés
Accounts payable and accrued liabilities	(55,066)	(606)	Créditeurs et frais courus
Payments in lieu of taxes receivables / payables	(8,281)	(12,884)	Paievements tenant lieu d'impôts à recevoir / à payer
Customer deposits	6,430	1,400	Dépôts de clients
Deferred revenues	(9,080)	22,701	Produits reportés
Patronage payable	(20,000)	-	Ristournes à payer
	265,048	210,711	
Cash flows from investing activities			Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement
Proceeds on disposal of term deposit	1,000,000	-	Produit découlant de la disposition de dépôt à terme
Purchase of property and equipment	(1,556,098)	(465,096)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Changes in regulatory deferral account balances	(84,750)	(24,898)	Variation des soldes de comptes de report réglementaires
	(640,848)	(489,994)	
Cash flows from financing activities			Flux de trésorerie liés aux activités de financement
Increase in long-term debt	714,243	-	Augmentation de la dette à long terme
Contributions in aid of construction	75,885	6,450	Apports affectés à la construction
Issuance of share capital	2,290	2,530	Émission de capital-actions
Redemption of share capital	(1,690)	(1,780)	Rachat de capital-actions
	790,728	7,200	
Net increase (decrease) in cash	414,928	(272,083)	Augmentation nette de la trésorerie
Cash, beginning of the year	445,957	718,040	Encaisse, début de l'exercice
Cash, end of the year	\$ 860,885	\$ 445,957	Encaisse, fin de l'exercice

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Cooperative's Information

The Embrun Hydro Cooperative Inc.'s (the "Cooperative") main business activity is the distribution of electricity under a license issued by the Ontario Energy Board ("OEB"). The Cooperative owns and operates an electricity distribution system, which delivers electricity to approximately 2,260 customers located in Embrun, Ontario.

The Province, through its regulator the OEB exercises statutory authority through setting or approving all rates charged by the Cooperative and establishing standards of service for the Cooperative's customers. Rates are set by the OEB on an annual basis for January 1 to December 31.

Operating in regulated environment exposes the Cooperative to regulatory and recovery risk.

Regulatory risk is the risk that the Province and its regulator, the OEB, could establish a regulatory regime that imposes conditions that restrict the electricity distribution business from achieving an acceptable rate of return that permits financial sustainability of its operations including the recovery of expenses incurred for the benefit of other market participants in the electricity industry such as transition costs and other regulatory assets. All requests for changes in electricity distribution charges require the approval of the OEB.

1. Renseignements sur la Coopérative

La principale activité de la Coopérative Hydro Embrun inc. (la "Coopérative") est la distribution d'énergie électrique en vertu d'un permis de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). La Coopérative détient et exploite un réseau de distribution d'énergie électrique, qui fournit de l'électricité à environ 2 260 clients à Embrun (Ontario).

Par l'entremise de la CEO, son organisme de réglementation, la Province détient le pouvoir légal pour établir et approuver tous les tarifs demandés par la Coopérative, ainsi que pour établir les normes de services des clients de la Coopérative. Les tarifs sont fixés par la CEO sur une base annuelle, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Comme elle exerce ses activités dans un environnement réglementé, la Coopérative est exposée au risque réglementaire et au risque de recouvrement.

Le risque réglementaire est le risque que la Province et son organisme de réglementation, la CEO, mettent sur pied un programme de réglementation qui imposerait des conditions interdisant au secteur de la distribution de l'énergie électrique de fixer un taux de rendement acceptable assurant la viabilité financière de ses activités commerciales, y compris le recouvrement des dépenses engagées pour aider les autres acteurs du marché de l'énergie électrique, comme des coûts de transition et d'autres actifs réglementaires. Toutes les demandes de modification des charges de distribution de l'énergie électrique doivent être approuvées par la CEO.

1. Cooperative's Information (continued)

Regulatory developments in Ontario's electricity industry, including current and possible future consultations between the OEB and interested stakeholders, may affect distribution rates and other permitted recoveries in the future. Embrun Hydro Cooperative Inc. is subject to a cost of service regulatory mechanism under which the OEB establishes the revenues required (i) to recover the forecast operating costs, including depreciation and amortization and income taxes, of providing the regulated service, and (ii) to provide a fair and reasonable return on utility investment, or rate base. As actual operating conditions may vary from forecast, actual returns achieved can differ from approved returns.

The address of the Cooperative's corporate office and principal place of business is 821 Notre-Dame Street, Suite 200, Embrun, Ontario, Canada.

1. Renseignements sur la Coopérative (suite)

Le développement de la réglementation au sein du marché de l'électricité en Ontario, y compris les consultations actuelles et potentielles entre la CEO et les parties intéressées, peuvent avoir une incidence sur les tarifs de distribution et les autres éléments de recouvrement autorisés à l'avenir. La Coopérative Hydro Embrun inc. doit acquitter un coût de service dans le cadre d'un mécanisme réglementaire en vertu duquel la CEO établit les produits nécessaires pour i) recouvrer les coûts d'exploitation prévus, tels que l'amortissement et l'impôt sur le revenu, pour fournir le service réglementé et ii) pour offrir un rendement ou une assiette tarifaire justes et raisonnables sur les services publics. Puisque les conditions d'exploitation peuvent s'avérer différentes des prévisions, les rendements réels obtenus peuvent être différents des rendements approuvés.

L'adresse du siège social de la Coopérative et de son principal établissement est le 821 rue Notre-Dame, Suite 200, Embrun (Ontario), Canada.

2. Basis of Presentation

a) Statement of compliance

The financial statements of Embrun Hydro Cooperative Inc. have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards ("IFRS") as issued by the International Accounting Standards Board ("IASB").

The financial statements were authorized for issue by the Board of Directors on March 19, 2018.

b) Basis of measurement

The financial statements have been prepared on a historical cost basis. The financial statements are presented in Canadian dollars (CDN\$), which is also the Cooperative's functional currency, and all values are rounded to the nearest dollar, unless when otherwise indicated.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Coopérative Hydro Embrun inc. ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers a été autorisée par le Conseil d'administration le 19 mars 2018.

b) Mode d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Coopérative, et à moins d'indication contraire, tous les montants ont été arrondis au dollars près.

2. Basis of Presentation (continued)

c) Judgment and Estimates

The preparation of financial statements in compliance with IFRS requires management to make certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise judgment in applying the Cooperative's accounting policies. The areas involving critical judgments and estimates in applying accounting policies that have the most significant risk of causing material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities recognized in the financial statements within the next financial year are:

- The calculation of the impairment of accounts receivable (Note 6); and
- The determination for the provision for Payment in Lieu of Taxes since there are many transactions and calculations for which the ultimate tax determination is uncertain (Note 7);

In addition, in preparing the financial statements the notes to the financial statements were ordered such that the most relevant information was presented earlier in the notes and the disclosures that management deemed to be immaterial were excluded from the notes to the financial statements. The determination of the relevance and materiality of disclosures involved significant judgement.

3. Regulatory Deferral Account Balances

Regulatory deferral account balances arise from rate regulation. Regulatory deferral account balances are recognized and measured initially and subsequently at cost. They are assessed for impairment on the same basis as other non-financial assets.

Regulatory deferral account credit balances are associated with the collection of certain revenues earned in the current period or in prior period(s), that are expected to be returned to consumers in future periods through the rate-setting process.

2. Mode de présentation (suite)

c) Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction fasse appel à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction fasse preuve de jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Coopérative. Les secteurs exigeant un jugement ou des estimations critiques dans l'application des méthodes comptables et pour lesquels le risque d'ajustement significatif aux valeurs comptables des actifs et passifs constatés dans les états financiers du prochain exercice est le plus important sont les suivants :

- le calcul de la dépréciation des débiteurs (Note 6); et
- la détermination de la provision pour paiement tenant lieu d'impôts, compte tenu du nombre élevé de transactions et de calculs pour lesquels la détermination finale des impôts est incertaine (Note 7);

De plus, les notes aux états financiers ont été préparées de manière à présenter les renseignements les plus pertinents en premier et à exclure toute information jugée non significative par la direction. L'évaluation du caractère pertinent ou significatif de ces informations repose largement sur le jugement.

3. Soldes de comptes de report réglementaires

Les soldes de comptes de report réglementaires découlent de la réglementation des tarifs. Les soldes de comptes de report réglementaires sont comptabilisés et évalués au coût, initialement et ultérieurement. Ils sont évalués pour dépréciation selon la même méthode que celle utilisée pour les autres actifs non financiers.

Les soldes créditeurs de comptes de report réglementaires sont associés à certains revenus gagnés au cours de la présente période ou des périodes antérieures, dont le retour aux consommateurs est prévu au cours des périodes futures par le biais du processus d'établissement de tarifs.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2017

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

3. Regulatory Deferral Account Balances
(continued)

Regulatory deferral account debit balances represent future revenues associated with certain costs incurred in the current period or in prior period(s), that are expected to be recovered from consumers in future periods through the rate-setting process. Management continually assesses the likelihood of recovery of regulatory assets. If recovery through future rates is no longer considered probable, the amounts would be charged to the results of operations in the period that the assessment is made.

All amounts deferred as regulatory deferral account debit balances are subject to approval by the OEB. As such, amounts subject to deferral could be altered by the regulators. Remaining recovery periods are those expected and the actual recovery or settlement periods could differ based on OEB approval. Due to previous, existing or expected future regulatory articles or decisions, the Cooperative has the following amounts expected to be recovered by customers (returned to customers) in future periods and as such regulatory deferral account balances are comprised of:

Regulatory Deferral Account Debit (Credit)

	Hydro one recovery / Recouvrement par Hydro One	Rebassing costs / Frais de rebassing	Deferred tax / Impôt différé	Smart meters / Compteurs intelligents	"RARA" recovery / Recouvrement "CARR"	
December 31, 2015	\$ 67,489	\$ 29,100	\$ 6,997	\$ 24,735	\$ 114,404	31 décembre 2015
Balances arising in the period	33,876	(9,700)	6,019	3,680	1,354	Soldes au cours de la période
December 31, 2016	101,365	19,400	13,016	28,415	115,758	31 décembre 2016
Balances arising in the period	(66,849)	53,085	4,619	(28,415)	70,479	Soldes au cours de la période
December 31, 2017	\$ 34,516	\$ 72,485	\$ 17,635	\$ -	\$ 186,237	31 décembre 2017

3. Soldes de comptes de report réglementaires
(suite)

Les soldes débiteurs de comptes de report réglementaires représentent les revenus futurs associés à certains coûts engagés au cours de la présente période ou des périodes antérieures, dont le recouvrement auprès des clients est prévu dans les périodes futures par le biais du processus d'établissement de taux. La direction évalue continuellement la possibilité de recouvrement des actifs réglementaires. Si le recouvrement par le biais de tarifs ultérieurs n'était plus jugé probable, les montants seraient portés en charges dans les résultats d'exploitation au cours de la période durant laquelle l'évaluation est réalisée.

Tous les montants reportés en tant que soldes débiteurs de comptes de report réglementaires sont assujettis à l'approbation de la CEO. En d'autres termes, les montants à reporter pourraient être modifiés par l'organisme de réglementation. Les périodes de recouvrement restantes correspondent aux périodes prévues. Quant aux périodes réelles de recouvrement ou de règlement, elles pourraient changer en fonction de l'approbation de la CEO. Compte tenu des décisions et articles de règlement antérieurs, existants ou à venir, la Coopérative détient des montants dont elle a prévu le recouvrement auprès des clients (ou le retour aux clients) au cours de périodes ultérieures, comme il est indiqué ci-dessous. Par conséquent, les soldes de comptes de report réglementaires sont les suivants :

Soldes débiteurs (créditeurs) de comptes de report réglementaires

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2017

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

3. Regulatory Deferral Account Balances
(continued)

3. Soldes de comptes de report réglementaires
(suite)

Regulatory Deferral Account Debit (Credit)

Soldes débiteurs (créditeurs) de comptes de report réglementaires

	Settlement variances / Écarts de règlement	IFRS transition costs / Coûts de conversion aux IFRS	Net Regulatory (liabilities) Assets / Actifs (passifs) réglementaires nets	
December 31, 2015	\$ (42,789)	\$ 7,948	\$ 207,884	31 décembre 2015
Balances arising in the period	(17,936)	13,623	30,916	Soldes au cours de la période
December 31, 2016	(60,725)	21,571	238,800	31 décembre 2016
Balances arising in the period	78,021	(21,571)	89,369	Soldes au cours de la période
December 31, 2017	\$ 17,296	\$ -	\$ 328,169	31 décembre 2017

Rebasing costs

Every five years, the cooperative has to file a request to the OEB for the approval of its billing rates. The costs incurred are recorded as a regulatory asset and are amortized using the straight-line method over a five year period.

Frais de rebasing

À tous les cinq ans, la coopérative doit faire une demande à la CEO pour l'approbation des taux de facturation. Les coûts engendrés pour cette demande sont comptabilisés en tant qu'actif réglementé et sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Deferred tax

The recovery from, or refund to, customers of future income taxes through future rates is recognized as a regulatory deferral account balance. The deferred tax asset balance is presented within the total regulatory deferral account balances presented in the statement of financial position.

Impôt différé

Le recouvrement d'impôts différés auprès des clients (ou leur remboursement aux clients) par le biais de tarifs ultérieurs est comptabilisé dans le solde de compte de report réglementaire. Le solde des actifs d'impôt différé est présenté dans l'état de la situation financière sous le total des soldes de comptes de report réglementaires.

Smart meters

In 2009, the smart meters were installed at every customer. From 2010 to 2012, the cooperative has incurred costs for the implementation of the software related to smart meters.

Compteurs intelligents

En 2009, des compteurs intelligents ont été installés pour chaque client. De 2010 à 2012, la coopérative a accumulé des coûts pour l'implantation d'un logiciel pour les compteurs intelligents.

"RARA" recovery

On December 23, 2013 the OEB ordered that the approved regulatory asset balances be aggregated into a single regulatory account. The approved balance will be recovered over periods of 1 and 2 years. The RARA is credited with recovery amounts and is debited by OEB prescribed carrying charges.

Recouvrement "CARR"

Le 23 décembre 2013, la CEO a exigé que le solde des actifs réglementés autorisés soient combinés dans un seul compte réglementé. Le solde autorisé de ce compte sera recouvert sur des périodes de 1 et 2 ans. Le CARR est crédité avec les montants récupérés et est débité par les frais d'intérêts prescrits par la CEO.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2017

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

3. Regulatory Deferral Account Balances
(continued)

Settlement variances

This account is comprised of the variances between amounts charged by the Cooperative to customers, based on regulated rates, and the corresponding cost of non-competitive electricity service incurred by the Cooperative after May 1, 2002. The settlement variances relate primarily to service charges, non-competitive electricity charges, imported power charges and the global adjustment.

IFRS transition costs

During 2013, the OEB consultation process was set up to determine the effect of IFRS on local distribution companies. The consultation concluded that prudently incurred administrative costs directly related to IFRS transition would be recoverable from ratepayers on the same basis as other administrative costs. The OEB has approved the collection from customers to cover the expected one-time costs of implementing IFRS.

3. Soldes de comptes de report réglementaires
(suite)

Écarts de règlement

Ce compte comprend les écarts entre les montants facturés aux clients par la Coopérative établis selon les tarifs réglementés, ainsi que le coût correspondant du service d'électricité non concurrentiel encouru par la Coopérative après le 1^{er} mai 2002. Les écarts de règlement sont liés principalement aux frais d'administration, aux frais d'électricité non concurrentiels, aux frais d'importation de l'énergie et aux ajustements généraux.

Coûts de conversion aux IFRS

Au cours de 2013, le processus de consultation de la CEO a été mis au point afin de déterminer l'incidence des IFRS sur les entreprises de distribution locales. La consultation a conclu que des frais d'administration prudemment engagés directement liés à la conversion aux IFRS seraient recouvrables auprès des contribuables selon la même méthode que celle employée pour les autres frais d'administration. La CEO a approuvé ce recouvrement auprès des clients, lequel est destiné à couvrir les coûts non récurrents liés à l'adoption des IFRS.

4. Property and Equipment

Major spares such as spare transformers and other items kept as standby/back up equipment are accounted for as property and equipment since they support the Cooperative's distribution system reliability.

Depreciation of property and equipment is recorded in the Statement of operations on a straight-line basis over the estimated useful life of the related asset. The estimated useful lives, residual values and depreciation methods are reviewed at the end of each annual reporting period.

The estimated useful lives are as follows:

Computers	20%
Distribution system	1.67 to/à 2.86%
Office equipment	10%
Smart meters	6.67%
Tools	10%
Land is not depreciated	

4. Immobilisations corporelles

Les pièces de remplacements majeures, comme les transformateurs et les autres éléments conservés comme équipement de rechange, sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles, car elles assurent la fiabilité du réseau de distribution de la Coopérative.

L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé dans l'état des résultats selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs correspondants. Les durées de vie utiles estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont révisées annuellement à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les durées de vie utiles estimatives se détaillent comme suit :

Ordinateurs
Système de distribution
Équipement de bureau
Compteurs intelligents
Outils
Les terrains n'ont pas été amortis

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2017

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

4. Property and Equipment (continued)

Property and equipment consists of the following:

4. Immobilisations corporelles (suite)

Ces immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Land / Terrain	Computers / Ordinateurs	Distribution system / Système de distribution	Office equipment / Équipement de bureau	
Cost					Coût
Balance at December 31, 2015	\$ 50,000	\$ 155,657	\$ 4,996,070	\$ 56,276	Solde, au 31 décembre 2015
Additions	-	3,525	444,069	1,564	Acquisitions
Reclassification	-	-	(27,052)	-	Reclassification
Balance at December 31, 2016	50,000	159,182	5,413,087	57,840	Solde, au 31 décembre 2016
Additions	-	12,409	1,722,564	700	Acquisitions
Balance at December 31, 2017	\$ 50,000	\$ 171,591	\$ 7,135,651	\$ 58,540	Solde, au 31 décembre 2017
Depreciation and impairment losses					Amortissement et pertes de valeur
Balance at December 31, 2015	\$ -	\$ 106,932	\$ 1,574,288	\$ 40,347	Solde, au 31 décembre 2015
Depreciation for the year	-	10,139	127,346	2,861	Amortissement pour l'exercice
Disposals	-	-	(15,195)	-	Dispositions
Balance at December 31, 2016	-	117,071	1,686,439	43,208	Solde, au 31 décembre 2016
Depreciation for the year	-	11,185	147,728	2,491	Amortissement pour l'exercice
Balance at December 31, 2017	\$ -	\$ 128,256	\$ 1,834,167	\$ 45,699	Solde, au 31 décembre 2017
Carrying amounts					Valeur comptable
At December 31, 2016	\$ 50,000	\$ 42,111	\$ 3,726,648	\$ 14,632	Au 31 décembre 2016
At December 31, 2017	\$ 50,000	\$ 43,335	\$ 5,301,484	\$ 12,841	Au 31 décembre 2017

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2017

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

4. Property and Equipment (continued)

4. Immobilisations corporelles (suite)

	Smart meters / Compteurs intelligents	Tools / Outils	Total / Total	
Cost				Coût
Balance at December 31, 2015	\$ 345,172	\$ 8,486	\$ 5,611,661	Solde, au 31 décembre 2015
Additions	8,523	7,415	465,096	Acquisitions
Disposals	-	-	(27,052)	Dispositions
Balance at December 31, 2016	353,695	15,901	6,049,705	Solde, au 31 décembre 2016
Additions	15,232	-	1,750,905	Acquisitions
Balance at December 31, 2017	\$ 368,927	\$ 15,901	\$ 7,800,610	Solde, au 31 décembre 2017
Depreciation and impairment losses				Amortissement et pertes de valeur
Balance at December 31, 2015	\$ 71,126	\$ 5,160	\$ 1,797,853	Solde, au 31 décembre 2015
Depreciation for the year	23,296	791	164,433	Amortissement pour l'exercice
Disposals	-	-	(15,195)	Dispositions
Balance at December 31, 2016	94,422	5,951	1,947,091	Solde, au 31 décembre 2016
Depreciation for the year	24,087	1,162	186,653	Amortissement pour l'exercice
Balance at December 31, 2017	\$ 118,509	\$ 7,113	\$ 2,133,744	Solde, au 31 décembre 2017
Carrying amounts				Valeur comptable
At December 31, 2016	\$ 259,273	\$ 9,950	\$ 4,102,614	Au 31 décembre 2016
At December 31, 2017	\$ 250,418	\$ 8,788	\$ 5,666,866	Au 31 décembre 2017

During the year, the cooperative purchased property and equipment in which \$194,807 (2016 - \$-) is included in the accounts payables and accrued liabilities.

Au cours de l'exercice, la Coopérative a acquis des immobilisations corporelles dont un solde de 194 807 \$ (2016 - - \$) est inclus dans les créditeurs et frais courus.

5. Revenue Recognition

As a licensed distributor, the Cooperative is responsible for billing customers for electricity generated by third parties and the related costs of providing electricity service, such as transmission services and other services provided by third parties. The Cooperative is required, pursuant to regulation, to remit such amounts to these third parties, irrespective of whether the Cooperative ultimately collects these amounts from customers. The Cooperative has presented the electricity revenues on a gross basis.

Revenues from the sale and distribution of electricity is recognized on an accrual basis, including unbilled revenues accrued in respect of electricity delivered but not yet billed. Sale and distribution of energy revenue is comprised of customer billings for distribution service charges. Customer billings for distribution service charges are recorded based on meter readings.

Other revenues, which include revenues from pole rentals, retailers' revenue and other revenues are recognized at the time services are provided. Where the Cooperative has an ongoing obligation to provide services, revenues are recognized as the service is performed and amounts billed in advance are recognized as deferred revenue.

Certain assets may be acquired or constructed with financial assistance in the form of contributions from customers when the estimated revenue is less than the cost of providing service or where special equipment is needed to supply the customers' specific requirements. Since the contributions will provide customers with ongoing access to the supply of electricity, these contributions are classified as contributions in aid of construction and are amortized as revenue on a straight-line basis over the useful life of the constructed or contributed asset.

When an asset is received as a capital contribution, the asset is initially recognized at its fair value, with the corresponding amount recognized as contributions in aid of construction.

5. Comptabilisation des produits

À titre de distributeur autorisé, la Coopérative est responsable de la facturation aux clients pour l'électricité produite par des tiers et pour les coûts liés à la fourniture de services d'électricité tels que les services de transmission et d'autres services fournis par des tiers. En vertu de la réglementation, la Coopérative doit remettre ces montants à ces tiers, et ce, sans égard au fait que la Coopérative, ultimement, recouvre ou non ces montants auprès des clients. La Coopérative a présenté les produits tirés de ces activités sur une base brute.

Les produits tirés de la vente et de la distribution d'électricité sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation d'exercice et comprennent les produits non facturés courus relativement à l'électricité fournie, mais non encore facturée. Les produits tirés de la vente et de la distribution d'énergie comprennent les montants facturés aux clients en guise de frais administratifs de distribution. Ces montants sont comptabilisés à partir des relevés de compteurs.

Les autres produits, tels que les produits tirés de la location des poteaux, les produits des détaillants et les autres produits, sont comptabilisés au moment où le service est fourni. Dans les cas où la Coopérative a une obligation permanente de fournir un service, les produits sont comptabilisés à mesure que le service est fourni et les montants facturés d'avance sont comptabilisés en tant que produits reportés.

Lorsque les produits estimés sont moindres que les coûts liés à la prestation des services ou lorsque de l'équipement spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients, certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites grâce à un soutien financier obtenu sous la forme d'apports de clients. Comme ces apports permettent d'assurer la fourniture continue d'électricité aux clients, ils sont classés en tant qu'apports affectés à la construction et sont amortis en tant que produits selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations construites ou des apports d'actifs.

Les apports de capital sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur, et les montants correspondants sont comptabilisés en tant qu'apports affectés à la construction.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2017

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

5. Revenue Recognition (continued)

The continuity of deferred contributions in aid of construction is as follows:

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Net deferred contributions, beginning of year	\$ 1,321,334	\$	1,355,197	Apports reportés nets au début de l'exercice
Contributions in aid of construction received	75,885		6,450	Apports reçus affectés à la construction
Contributions in aid of construction recognized as other revenue	(41,343)		(40,313)	Apports affectés à la construction comptabilisés à titre d'autres produits
Net deferred contributions, end of year	<u>\$ 1,355,876</u>	<u>\$</u>	<u>1,321,334</u>	Apports reportés nets, à la fin de l'exercice

All contributions in aid of construction are cash contributions. There has not been any contributions of property and equipment.

5. Comptabilisation des produits (suite)

La continuité des apports reportés affectés à la construction se détaille comme suit :

Tous les apports affectés à la construction sont des apports en trésorerie. Il n'y a pas eu d'apports d'immobilisations corporelles.

6. Accounts Receivable and Customer Deposits

The carrying amount of accounts receivable is reduced through the use of an allowance for impairment and the amount of the related impairment loss is recognized in the income statement. Subsequent recoveries of receivables previously provisioned are credited to the income statement. The balance of the allowance for impairment at December 31, 2017 is \$- (2016 - \$-). The Cooperative's credit risk associated with accounts receivable is primarily related to payments from distribution customers. At December 31, 2017, approximately \$12,373 (2016 - \$25,293) is considered 60 days past due. The Cooperative has approximately 2,260 customers, the majority of which are residential.

Credit risk is managed through collection of security deposits from customers in accordance with directions provided by the OEB.

Customer deposits represents cash deposits from electricity distribution customers and retailers, as well as construction deposits. Deposits from electricity distribution customers are refundable to customers demonstrating an acceptable level of credit risk as determined by the Cooperative in accordance with policies set out by the OEB or upon termination of their electricity distribution service.

6. Débiteurs et dépôts de clients

La valeur comptable des débiteurs est réduite au moyen d'une provision pour dépréciation et le montant de la perte de valeur correspondante est comptabilisé dans l'état des résultats. Les recouvrements ultérieurs des débiteurs pour lesquels une provision a déjà été comptabilisée précédemment sont crédités dans l'état des résultats. Au 31 décembre 2017, le solde de la provision pour dépréciation est - \$ (2016 - - \$). Au chapitre des débiteurs, le risque de crédit de la Coopérative concerne principalement les paiements provenant des clients de distribution. Au 31 décembre 2017, les comptes en souffrance depuis 60 jours s'élève à 12 373 \$ (2016 - 25 293 \$). La Coopérative compte environ 2 260 clients, dont la majorité provient du secteur résidentiel.

Pour gérer le risque de crédit, la Coopérative perçoit des dépôts de garantie auprès des clients conformément aux directives de la CEO.

Les dépôts de clients sont constitués des dépôts en trésorerie provenant des clients et des détaillants de distribution d'électricité, ainsi que des dépôts pour la construction. Les dépôts provenant des clients de distribution d'électricité sont remboursables aux clients lorsque leur niveau de risque de crédit devient acceptable selon le jugement de la Coopérative, lequel est fondé sur les politiques de la CEO, ou lorsque leur contrat de distribution d'électricité prend fin.

7. Payments in Lieu of Taxes Receivables

The Cooperative is a Municipal Electricity Utility ("MEU") for purposes of the payments in lieu of taxes ("PILs") regime contained in the Electricity Act, 1998. As an MEU, the Cooperative is exempt from tax under the Income Tax Act (Canada) and the Corporations Tax Act (Ontario).

Under the Electricity Act, 1998, the Cooperative is required to make, for each taxation year, PILs to Ontario Electricity Financial Corporation ("OEFC"). These payments are calculated in accordance with the rules for computing taxable income and taxable capital and other relevant amounts contained in the Income Tax Act (Canada) and the Corporation Tax Act (Ontario) as modified by the Electricity Act, 1998, and related regulations.

PILs expense comprises of current and deferred tax. Current tax and deferred tax are recognized in net income except to the extent that it relates to items recognized directly in equity or regulatory deferral account balances (See Note 3).

Significant judgment is required in determining the provision for PILs. There are many transactions and calculations undertaken during the ordinary course of business for which the ultimate tax determination is uncertain. The Cooperative recognizes liabilities for anticipated tax audit issues based on the Cooperative's current understanding of the tax law. Where the final tax outcome of these matters is different from the amounts that were initially recorded, such differences will impact the current and deferred tax provisions in the period in which such determination is made.

7. Paiement tenant lieu d'impôts à recevoir

Aux fins du régime de paiements tenant lieu d'impôts dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la Coopérative est considérée comme un service municipal d'électricité. À ce titre, elle est exonérée des impôts exigibles en vertu de *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario).

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la Coopérative doit verser des paiements tenant lieu d'impôts à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») pour chaque exercice. Le calcul de ces paiements est déterminé par les règlements sur le calcul du revenu imposable, du capital imposable et de tout autre montant pertinent prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et la *Loi sur l'impôt des corporations* (Ontario), et peut être modifié par la *Loi de 1998 sur l'électricité* et ses règlements d'application.

Les paiements tenant lieu d'impôts comprennent l'impôt exigible et l'impôt différé. Ces impôts sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en soldes de comptes de report réglementaires (voir la Note 3).

La détermination de la provision pour paiements tenant lieu d'impôts repose largement sur le jugement. Dans le cours normal des activités, il existe un nombre élevé de transactions et de calculs pour lesquels la détermination finale des impôts est incertaine. Advenant une vérification fiscale, la Coopérative comptabilise des provisions pour impôts selon son interprétation actuelle des lois fiscales. Toute différence entre le résultat final de cette vérification et les montants initialement comptabilisés aura une influence sur la provision pour impôt exigible et impôt différé au cours de la période où cette différence est déterminée.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2017

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

7. Payments in Lieu of Taxes Receivables
(continued)

7. Paiement tenant lieu d'impôts à recevoir
(suite)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>	
Current tax			Impôts exigibles
Based on current year taxable income	\$ (750)	\$ 13,540	Basé sur le revenu imposable pour l'exercice en cours
Total provision for payment in lieu of taxes	\$ (750)	\$ 13,540	Total de la provision pour paiement tenant lieu d'impôts

The income tax expense varies from amounts which would be computed by applying the Cooperative's combined statutory income tax rate as follows:

La charge d'impôt sur le revenu diffère des montants qui seraient obtenus en appliquant le taux d'imposition combiné prévu par la loi :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>	
Basic rate applied to profit before provision for payments in lieu of taxes	\$ 50,383	\$ 69,178	Taux de base appliqué aux bénéfices avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts
Increase (decrease) in income tax resulting from:			Augmentation (diminution) de l'impôt sur le revenu découlant de :
Small business deduction	1,175	(22,114)	Déduction accordée aux petites entreprises
Abatement of federal income tax	490	(9,026)	Abattement d'impôt fédéral
Temporary differences	(52,798)	(24,498)	Écarts temporels
Provision for payments in lieu of taxes	\$ (750)	\$ 13,540	Provision pour paiements tenant lieu d'impôts
Effective rate applied to profit before provision for payments in lieu of taxes	49.50 %	49.50 %	Taux effectif appliqué aux bénéfices avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2017

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

8. Long-term debt

	2017	2016
Caisse Populaire Nouvel-Horizon		
Loan, 2.9%, renewable in January 2023, payable by monthly instalments of \$4,898, principal and interest, secured by a general security agreement covering all assets.	\$ 714,243	\$ -
Less: current portion	(35,143)	-
	<u>\$ 679,100</u>	<u>\$ -</u>

The principal repayments to be made during the next five years are as follows: 2018, \$35,143; 2019, \$39,608; 2020, \$40,772; 2021, \$41,970; 2022, \$43,203. These payments have been calculated under the assumption that the repayment plan will be successfully renewed, based on the present payment terms and interest rates.

8. Dette à long terme

Caisse Populaire Nouvel-Horizon
Emprunt, 2,9%, renouvelable en janvier 2023, remboursable par versements mensuels de 4 898\$, capital et intérêt, garanti par une sûreté générale grevant tous les actifs.

Moins: tranche échéant à moins d'un an

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants: 2018, 35 143 \$; 2019, 39 608 \$; 2020, 40 772 \$; 2021, 41 970 \$; 2022, 43 203 \$. Ces versements ont été calculés en fonction des conditions de paiements et taux d'intérêts actuels, en partant de l'hypothèse que le renouvellement de la dette à long terme sera effectué aux conditions existantes.

9. Employee Future Benefits

Defined contribution plan

The employees of the Cooperative participate in a defined contribution pension plan. The contributions are established by a percentage of the employee's salary. The contribution payable in exchange for services rendered during a period is recognized as an expense during that period. The employer portion of amounts paid to the plan during the year was \$11,133 (2016 - \$10,253). The contributions were made for current service and these have been recognized in net income in the "Salaries and benefits - Employees" account.

9. Avantages sociaux futurs

Régime à cotisations définies

Les employés de la Coopérative participent à un régime de retraite à cotisations définies. Les cotisations sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire de l'employé(e). La cotisation, qui est payable contre les services rendus durant la période, est comptabilisée en charges au cours de celle-ci. La part de l'employeur des montants payés au régime au cours de l'exercice était de 11 133 \$ (2016 - 10 253 \$). Les cotisations ont été faites pour des services courants au cours de la période et elles ont été comptabilisées au résultat net au poste "Salaires et avantages sociaux - Employés".

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2017

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

10. Share Capital

An unlimited number of common shares at \$10 are authorized for issue. There are no preference shares.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<i>Issued</i>		<i>Émis</i>
1,515 shares (2016 - 1,455)	\$ 15,150	\$ 14,550

All shares are ranked equally with regards to the Cooperative's residual assets.

10. Capital-actions

Un nombre illimité d'actions ordinaires de 10\$ peut être émis. Il n'y a pas d'actions privilégiées.

Toutes les actions sont classées sur un pied d'égalité en ce qui a trait aux actifs résiduels de la Coopérative.

11. Other Revenue

	<u>2017</u>	<u>2016</u>	
Pole rentals	\$ 6,449	\$ 6,452	Location des poteaux
Amortization of contributions in aid of construction (Note 5)	41,343	40,313	Amortissement des apports affectés à la construction (Note 5)
Retailers' revenue	2,787	3,159	Produits des détaillants
Other revenue	32,281	31,276	Autres produits
	<u>\$ 82,860</u>	<u>\$ 81,200</u>	

11. Autres produits

12. Comparative Figures

Certain figures for the previous year have been reclassified to conform to the presentation adopted in the current year.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

13. Commitments

The cooperative signed a contract with Ottawa River Energy Solutions Inc. sub-contracting their customer invoicing. The contract expires August 31, 2021. The annual payment is based on the number of invoices produced in the year and the cost per invoice is increased by 2.85% annually.

The cooperative signed a contract for the rental of its office space. This contract expires in December 2020. The rent payment is \$1,175 per month.

The cooperative signed a contract with Tandem Energy Services Inc. for consultation services for the optimization of daily operations and for the OEB's regulatory requirements. This contract expires in December 2020. The annual payment of the consultation fees is \$33,000.

The minimum annual contract payments for the next four years are as follows:

2018	\$	70,122
2019	\$	70,592
2020	\$	93,875
2021	\$	36,763

13. Engagements

La coopérative a signé un contrat avec Ottawa River Energy Solutions Inc. pour que cette corporation s'occupe de la facturation. Le contrat vient à échéance le 31 août 2021. Le paiement annuel est basé sur le nombre de factures produites pendant l'année et le coût par facture est augmenté de 2,85% annuellement.

La coopérative a signé un contrat pour la location de ses bureaux. Ce contrat vient à échéance en décembre 2020. Le paiement de location est de 1 175 \$ par mois.

La coopérative a signé un contrat avec Tandem Energy Services Inc. pour des services de consultation pour l'optimisation des opérations quotidiennes et pour les exigences réglementaires de la CEO. Ce contrat vient à échéance en décembre 2020. Le paiement annuel des frais de consultation est de 33 000 \$.

Les paiements minimaux des engagements pour les quatre prochaines années sont les suivants :

14. Financial Instruments

Liquidity risk

The liquidity risk is the risk associated with the ability of the cooperative to raise the necessary funds (by increasing liabilities or converting assets) to meet a financial obligation, whether or not on the statement of financial position.

The following tables present financial assets and financial liabilities on the statement of financial at book value and broken down by their remaining contractual maturities.

14. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la coopérative de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à l'état de la situation financière.

Les tableaux suivants présentent les actifs financiers et les passifs financiers inscrits à l'état de la situation financière à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2017

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

14. Financial Instruments (continued)

14. Instruments financiers (suite)

		2017						
		Less than 1 year / Moins de 1 an	From 1 to 5 years / De 1 à 5 ans	More than 5 years / Plus de 5 ans	No deadline / Sans échéance précise	Total / Total		
Asset							Actif	
Cash	\$	-	\$ -	\$ -	\$ 860,885	\$ 860,885	Encaisse	
Accounts receivable		367,803	-	-	-	367,803	Débiteurs	
Unbilled service revenue		400,779	-	-	-	400,779	Produits provenant de services non facturés	
	\$	768,582	\$ -	\$ -	\$ 860,885	\$ 1,629,467		
Liabilities							Passifs	
Accounts payable and accrued liabilities	\$	985,905	\$ -	\$ -	\$ -	985,905	Créditeurs et frais courus	
Long-term debt		35,143	165,553	513,547	-	714,243	Dette à long terme	
	\$	1,021,048	\$ 165,553	\$ 513,547	\$ -	\$ 1,700,148		
		2016						
		Less than 1 year / Moins de 1 an	From 1 to 5 years / De 1 à 5 ans	More than 5 years / Plus de 5 ans	No deadline / Sans échéance précise	Total / Total		
Asset							Actif	
Cash	\$	-	\$ -	\$ -	\$ 445,957	\$ 445,957	Encaisse	
Term deposit		1,000,000	-	-	-	1,000,000	Dépôt à terme	
Accounts receivable		412,267	-	-	-	412,267	Débiteurs	
Unbilled service revenue		459,517	-	-	-	459,517	Produits provenant de services non facturés	
Total of assets	\$	1,871,784	\$ -	\$ -	\$ 445,957	\$ 2,317,741	Total de l'actif	
Liabilities							Passifs	
Accounts payable and accrued liabilities	\$	985,905	\$ -	\$ -	(139,741)	\$ 846,164	Créditeurs et frais courus	
Patronage payable		20,000	-	-	-	20,000	Ristournes à payer	
	\$	1,005,905	\$ -	\$ -	(139,741)	\$ 866,164		

15. Capital Management

The cooperative's objective with respect to capital management is to maintain a sufficient capital base to ensure sound and prudent management.

The cooperative considers its capital to include share capital, contributed surplus and retained earnings, as stated on the statement of financial position. There have been no changes in what the cooperative considers to be capital since the previous year.

Capital management is the responsibility of the cooperative's board of directors.

15. Gestion du capital

L'objectif de la coopérative en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La coopérative considère le capital action, le surplus d'apport et les bénéfices non répartis, tel que figurant à l'état de la situation financière, comme son capital. Il n'y a eu aucun changement dans ce que la coopérative considère comme capital depuis l'exercice précédente.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la coopérative.

**16. Standards, Amendments and Interpretations
Not Yet Effective**

The Cooperative has not yet determined the extent of the impact of the following new standards, interpretations and amendments, which have not been applied in these financial statements:

Effective January 1, 2018

- IFRS 9 - Financial Instruments;
- IFRS 15 - Revenue from Contracts with Customers; and

Effective January 1, 2019

- IFRS 16 - Leases.

**16. Normes, modifications et interprétations
publiées, mais non encore entrées en
vigueur**

Pour le moment, la Coopérative n'a pas déterminé l'ampleur des effets des normes, interprétations et modifications ci-dessous, et ces dernières n'ont pas été appliquées aux présents états financiers :

En vigueur au 1^{er} janvier 2018

- IFRS 9, Instruments financiers;
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients; et

En vigueur au 1^{er} janvier 2019

- IFRS 16, Contrats de location.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – 2018

Nomination reçue au 31 décembre 2017

Au poste d'administrateur (terme de trois ans) :

Luc Bruyère.....Proposé par Pierre St-Germain et Léopold Bruyère

Seul ce candidat sera soumis à l'approbation des sociétaires lors de l'assemblée annuelle, en conformité aux règlements généraux de la Coopérative.

LES SERVICES DE LA COOPÉRATIVE

SERVICES TECHNIQUES:

- localisation de fils
- service souterrain
- service aérien
- vérification de compteurs
- estimation de coûts
- plan et devis de subdivision
- entretien de branches d'arbres
- information sur la consommation mensuelle d'électricité des appareils ménagers

LES MODES DE PAIEMENT

- carte débit
- paiement pré autorisé
- chèque
- paiements égaux, télépaiement
- comptant
- mandat poste
- visa, MasterCard en ligne